

Enquête sur l'expatriation des Français en 2010

INTRODUCTION.....	2
1ère PARTIE : PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION EXPATRIÉE OU CANDIDATE A L'EXPATRIATION SONDEE.....	4
Sexe, nationalité et pays de naissance.....	4
Niveau d'études.....	5
Une population hautement qualifiée.....	5
Situation professionnelle.....	6
Près de 8 expatriés sur 10 travaillent	6
... et gagnent pour près de la moitié (46 %) plus de 30 000 € nets par an.....	6
Secteur d'activité/ catégorie socioprofessionnelle.....	7
Les conjoints des expatriés sont souvent actifs.....	9
Situation familiale.....	10
Plus de la moitié des expatriés interrogés (54 %) n'a pas d'enfant.....	10
2ème PARTIE : 13	
LES MOTIVATIONS DE L'EXPATRIATION.....	13
Type de séjour.....	13
Une expatriation professionnelle dans plus d'un cas sur deux.....	13
Le type de séjour varie selon le sexe.....	15
Des séjours majoritairement professionnels chez les couples et les célibataires, plus hétérogènes parmi les personnes divorcées ou séparées.....	16
Une motivation professionnelle pour les expatriés qui n'exclut pas le désir d'enrichissement culturel	17
Exploitation des commentaires libres émis par une fraction de l'échantillon	19
3ème PARTIE : OÙ PARTIR ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?.....	21
Destination	21
La région Asie/Océanie arrive en deuxième position chez les expatriés, juste après l'Europe occidentale mais devant l'Amérique du Nord.....	21
Si la Turquie est le premier pays de résidence des expatriés interrogés	22
... les pays anglo-saxons attirent majoritairement les candidats à l'expatriation.....	23
Maîtrise de la langue de travail locale.....	24
Plus de 3 expatriés sur 5 maîtrisent bien la langue de travail locale	24
... contre moins d'un sur deux chez les candidats à l'expatriation.....	25
Difficultés.....	26
Comparatif France/pays de résidence.....	27
4ème PARTIE : QUELLE RELATION AVEC L'ADMINISTRATION FRANÇAISE ?.....	30
Le rôle des services consulaires.....	30
Une large majorité d'expatriés s'est déjà adressée à l'administration consulaire.	30
... et plus de 7 expatriés sur 10 sont inscrits au registre mondial des Français établis hors de France.....	30
Les services consulaires les plus sollicités.....	32
Evaluation de la qualité des services consulaires.....	32
Des usagers en majorité satisfaits de la qualité des services assurés par l'administration consulaire.....	32
Visibilité et évaluation de l'information consulaire diffusée.....	34

INTRODUCTION

Pour sa troisième édition, l'enquête de la Maison des Français de l'Étranger (MFE) a permis de recueillir le témoignage de plus de 4300 Français expatriés ou candidats à l'expatriation en 2010.

Au 31 décembre 2010, 1 504 001 de nos compatriotes étaient inscrits au registre mondial des Français établis hors de France, auxquels il faut ajouter les quelque 500 000 expatriés « non inscrits », signalés par les postes consulaires. Contribuant pour beaucoup au rayonnement de notre pays à l'étranger, cette communauté reste cependant en partie méconnue.

A travers la base informatique du registre, l'administration dispose d'un certain nombre de données fondamentales relatives à l'état civil des Français inscrits au registre (âge, sexe, lieu de résidence, double-nationalité etc.) mais ces informations demeurent fragmentaires concernant le profil social des expatriés, notamment leur rattachement à une catégorie socioprofessionnelle. D'autre part, l'exploration du registre laisse en suspens les interrogations sur la dimension proprement humaine de l'expatriation : quelles sont les motivations des Français choisissant de s'établir à l'étranger ? A quelles difficultés peuvent-ils être confrontés ? Quels regards portent-ils aujourd'hui sur la France ? Entre autres conclusions, l'enquête de la MFE indique que l'expatriation répond à des aspirations multiples, parfois complexes, qui ne sauraient être réduites à un simple calcul d'opportunité économique.

L'étude des résultats aura enfin permis de procéder à une ambitieuse entreprise d'évaluation de la qualité des services consulaires par les usagers. La densité exceptionnelle du réseau consulaire français (98 consulats généraux, 5 chancelleries détachées, 131 sections consulaires d'ambassade, 2 antennes consulaires et plus de 500 agences consulaires en 2010) ne constitue pas en elle-même une garantie de satisfaction pour nos ressortissants à l'étranger. La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) veille ainsi au respect d'un service de qualité à l'utilisateur en termes d'accueil du public, de clarté de l'information fournie ou encore de respect des délais de traitement des dossiers annoncés. Le panel consulté a été invité à porter des appréciations sur divers aspects du fonctionnement des services consulaires, tandis que des plages de commentaires libres ont été aménagées pour recueillir plus précisément l'opinion des sondés. L'évaluation a également porté sur la visibilité et la qualité de l'information diffusée sur un certain nombre de sites Internet (France Diplomatie, conseils aux voyageurs, MFE, sites des consulats etc.).

Au final, les informations fournies par l'enquête de la MFE se révèlent particulièrement précieuses. Elles permettent de mieux cerner les besoins et les attentes des Français expatriés et d'identifier d'éventuelles vulnérabilités des dispositifs d'accueil et de traitement des demandes de nos consulats.

Le questionnaire de la MFE, réalisé en collaboration avec la cellule « statistiques et contrôle de gestion » de la Mission de gestion administrative et financière de la DFAE, a été mis en ligne sur le site Internet de la Maison des Français de l'Étranger de juillet à mi-septembre 2010. Le panel des répondants à l'enquête se compose de 3 357 Français expatriés et de 981 candidats au départ. Pour mémoire, près de 3 200 personnes avaient participé à la précédente édition de l'enquête sur l'expatriation. La MFE a assuré la publicité de l'enquête, relayée localement par les consulats et en liaison avec les associations des Français de l'étranger.

Si l'enquête de la MFE confirme les tendances observées les années précédentes, rappelons sur le plan méthodologique que l'échantillon des sondés ne constitue pas une représentation statistique exacte de la population française expatriée. De fait, le format de saisie de l'étude, fondée sur le volontariat et accessible uniquement en ligne, conduit à surreprésenter la catégorie des jeunes actifs expatriés, familiarisés avec le fonctionnement de l'Internet. Avec 55 % d'hommes et une

majorité de personnes se situant dans la tranche d'âge 25-40 ans, le panel englobe une population plus jeune et masculine que celle inscrite au registre ou vivant en métropole. Les double-nationaux ne représentent que 13,5 % du panel consulté contre 44 % des inscrits au registre. Le statut familial des personnes enquêtées est proche de celui constaté dans la population globale (plus de 65 % des sondés vivent en couple ou mariées, contre 58 % dans le reste de la population française). Concernant la répartition géographique des expatriés, on observe également des variations entre les Français inscrits au registre et ceux ayant participé à l'enquête. Ces derniers sont particulièrement nombreux en Asie (18 % du panel, contre 7 % sur le registre), en Amérique du Nord (13 % de l'échantillon) mais restent sous-représentés au Proche et Moyen Orient (4 % des sondés contre 9 % sur le registre) et sur le continent africain (13 %, contre plus de 15 % sur le registre).

Parmi les éléments de contexte à prendre en compte, rappelons que **la population française établie à l'étranger a évolué selon un taux de croissance annuel moyen stabilisé entre 3 % et 4 % ces dix dernières années**. Pour les consulats, cela a représenté un volume de nouveaux inscrits de près de 130 000 Français chaque année (on compte en 2010 plus de 115 000 nouvelles inscriptions). Dans la majorité de ces cas, il s'agit d'une première expérience d'expatriation, impliquant pour les postes un effort d'accompagnement supplémentaire. Indiquons également que la nature des fonctions exercées par les consulats s'est considérablement élargie et complexifiée au cours des dernières années. Outre les services de « mairie » et de préfecture traditionnellement fournis par les postes (délivrance de CNIS, de passeports, d'actes d'état-civil etc.), ces derniers doivent dorénavant assurer la prise en charge des frais de scolarité des élèves français inscrits dans les lycées gérés ou conventionnés par l'AEFE, l'application des nouvelles procédures de recueil des empreintes à l'occasion du passage à la biométrie, procéder à des auditions systématiques en vue de la production des certificats de capacité à mariage, tout en préparant la double échéance électorale de 2012, qui verra l'élection du Président de la République et celle des 11 députés des Français de l'étranger.

Dans l'ensemble, il ressort de l'enquête de la MFE que les Français établis à l'étranger forment une communauté active, bénéficiant d'un bon niveau d'études. 78 % des expatriés interrogés possèdent un emploi et près de 60 % d'entre eux déclarent gagner plus de 30 000 € nets par an. Pour une très grande majorité des sondés, l'expatriation répond à une démarche volontaire dont le bilan est jugé largement positif. Seul un cinquième de l'échantillon affirme ne pas ou mal maîtriser la langue du pays de résidence, tandis que les difficultés majeures d'intégration à la vie sociale ou professionnelle semblent résiduelles, bien que les variations régionales restent ici importantes.

1ère PARTIE : PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION EXPATRIÉE OU CANDIDATE A L'EXPATRIATION SONDEE

Sexe, nationalité et pays de naissance

Minoritaires parmi les inscrits au registre des Français établis hors de France (49 %), les expatriés de sexe masculin représentent 55,2 % du panel consulté et 53,5 % du contingent des candidats au départ. Cette prédominance masculine est toutefois moins marquée que dans la précédente édition de l'enquête de la MFE, où les hommes représentaient 66 % du total des personnes interrogées.

Si l'immense majorité (97,5 %) des sondés est de nationalité française, seuls 14 % d'entre eux annoncent posséder une autre nationalité (contre 44,3 % des Français inscrits au registre). Parmi les double-nationaux, on compte 12 % de Franco-turcs, 11 % de Franco-canadiens, 8 % de Franco-américains et 7 % de Franco-algériens. Cette répartition reste très proche de celle observée dans l'enquête de 2008. A noter toutefois que, chaque État déterminant souverainement ses propres règles juridiques en matière de nationalité, la proportion de double-nationaux ne dépend pas du nombre de Français établis dans un pays.

Si vous êtes Français, possédez-vous une seconde nationalité ?	Total
Turque	12%
Canadienne	11%
Américaine	8%
Algérienne	7%
Française	6%
Marocaine	5%
Suisse	5%
Tunisienne	4%
Italienne	4%
Britannique	3%
Allemande	2%
Libanaise	2%
Espagnole	2%
Polonaise	2%
Portugaise	2%
autre nationalité	27%
Total	100%

Un peu plus d'une personne consultée sur dix (11,3 %) n'est pas née en France. Parmi les pays de naissance des personnes ayant vu le jour à l'étranger, l'Algérie (13 %) et le Maroc (8 %) arrivent en tête, devant la Turquie, l'Allemagne et la Tunisie.

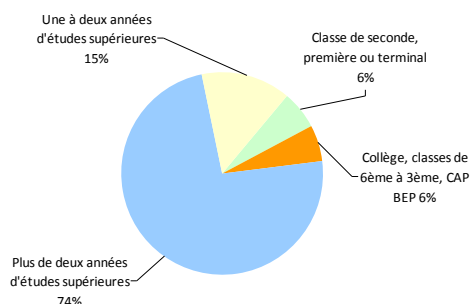
Niveau d'études

Une population hautement qualifiée

Le niveau très élevé de titulaires de diplômes supérieurs ou de niveau Bac +2 reste une caractéristique marquante du panel consulté. 15 % des expatriés déclarent être titulaires d'un diplôme de type bac+2, contre 9,1 % en moyenne nationale¹. Le taux d'expatriés diplômés de l'enseignement supérieur (niveau bac +3 ou plus) se révèle également bien supérieur (74 %) à celui de la population française métropolitaine (10,4 % selon les données de l'Insee).

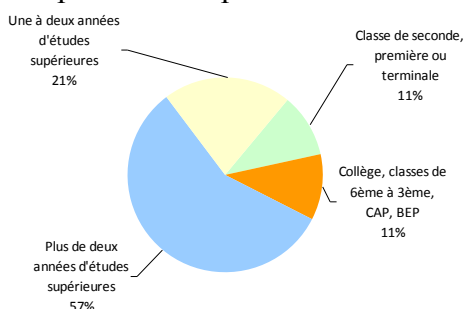
Les diplômés de niveau lycée (second cycle de l'enseignement secondaire) représentent 6 % de l'échantillon étudié, à parité avec les diplômés du premier cycle de l'enseignement.

Expatriés



Candidats à l'expatriation

Parmi les personnes ayant pour projet de s'établir à l'étranger, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est de l'ordre de 57 %. Celle de titulaires de diplômes de type bac + 2 s'élève en revanche à 21 %, bien plus que parmi les expatriés interrogés. 10,6 % des candidats à l'expatriation sont diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et 10,8 % du premier cycle de l'enseignement (collège, CAP, BEP). A noter cependant qu'une partie d'entre eux est toujours en cours de formation, si bien qu'il est impossible de conclure à une meilleure formation des expatriés par rapport aux aspirants au départ.



¹ Source : Insee, enquêtes emploi ; 2007.

Situation professionnelle

Près de 8 expatriés sur 10 travaillent ...

Exercez-vous une activité professionnelle ?

Au sein de l'échantillon étudié, 77 % des Français résidant à l'étranger et 60 % des candidats à l'expatriation exercent une activité professionnelle. Bien que supérieur à la moyenne nationale (66,3 %)², le taux d'activité des femmes expatriées (74 %) reste moins élevé que celui des hommes (81 %). Au total, les femmes représentent 42 % du contingent des Français expatriés déclarant avoir un emploi.

Parmi les expatriés inactifs (750 répondants à l'enquête), 39% résident à l'étranger pour des motifs familiaux ou personnels (ce chiffre peut être revu à la hausse, les 16% de sondés motivant leur expatriation pour raisons professionnelles concernent en partie des personnes suivant la carrière professionnelle de leur conjoint), 23 % sont à la retraite et 16 % poursuivent une formation scolaire ou universitaire. La seconde partie de ce rapport sera consacrée de manière plus détaillée aux différentes motivations des Français établis à l'étranger ou candidats à l'expatriation.

Deux expatriés consultés sans emploi sur trois (33 %) déclarent ne pas être à la recherche d'un emploi. Parmi les personnes sans activité et à la recherche d'un emploi, une sur trois poursuit ses démarches depuis plus d'un an. On observe que les femmes sont plus nombreuses à être à la recherche d'un emploi (42 %, contre 24 % chez les expatriés sans emploi de sexe masculin).

Cherchez-vous un emploi ?	Femmes		Hommes		Total (expatriés sans activité professionnelle)	
	N	%	N	%	N	%
Non	226	58%	275	76%	501	67%
Oui, depuis moins d'un an	112	29%	56	15%	168	22%
Oui, depuis un an et plus	49	13%	31	9%	80	11%
Total (expatriés sans activité professionnelle)	388		362		750	

... et gagnent pour près de la moitié (46 %) plus de 30 000 € nets par an

Dans quelle tranche de revenus se situe votre revenu net annuel moyen ?

Dans quelle tranche se situe votre revenu net annuel moyen (non compris celui de votre conjoint) ?	Femmes		Hommes	
	N	%	N	%
Moins de 15 000	248	23%	144	10%
De 15 000 à moins de 30 000	367	33%	356	24%
De 30 000 à moins de 60 000	345	31%	712	47%
plus de 60 000	141	13%	293	19%
Total (expatriés ayant un emploi)	1101	100%	1505	100%

Dans l'ensemble, les expatriés interrogés perçoivent des salaires bien plus élevés que la moyenne métropolitaine. 26,2 % des personnes consultées déclarent gagner entre 30 000 et 60 000 euros net par an, et 19,7 % plus de 60 000 euros³. Si 36 % des actifs appartiennent à la tranche de salaire 15 000 – 30 000 euros, seuls 16,3 % de l'échantillon disposent de revenus inférieurs à 15 000 euros par an. Rappelons que selon les données de l'INSEE, le salaire annuel net moyen pour les emplois à temps complet du secteur privé et semi-public s'élève en 2006 à 23 261 €.⁴

² Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, 2009

³ 15% des interrogés n'ont pas souhaité communiquer leur niveau de revenus.

⁴ France, portrait social 2008

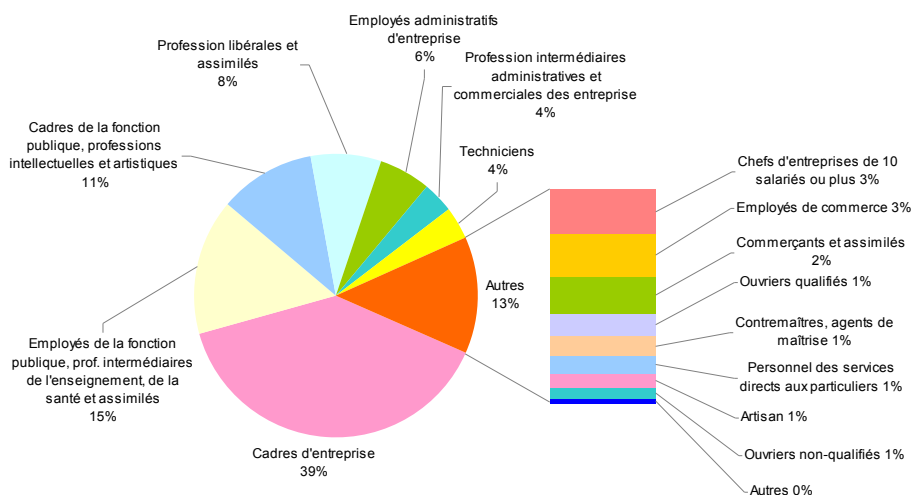
Le haut niveau de revenus perçus par la plupart des ressortissants français peut s'expliquer à la fois par des raisons propres au format de l'enquête (surreprésentation des salariés de sexe masculin, proportion des 25-39 ans au sein de l'échantillon étudié, forte sous-représentation des double-nationaux) et par des facteurs liés au capital social des expatriés. Dans leur grande majorité, ces derniers bénéficient d'un niveau d'études leur permettant d'occuper des emplois qualifiés bien rémunérés. Pour de nombreux sondés, l'expatriation constitue l'occasion de valoriser un parcours professionnel, de rejoindre un secteur d'activité aux rémunérations attractives, ou encore de trouver un emploi dans un pays où la rareté de la main d'œuvre qualifiée permet de négocier des salaires importants.

Les disparités de revenus entre les hommes et les femmes (de l'ordre de 27 % en termes de rémunération brute dans les entreprises de plus de 10 salariés en France⁵), ne semblent pas épargner les Français établis à l'étranger. A mesure que l'on monte dans les tranches de salaires, on constate que la proportion de femmes diminue.

L'enquête de la MFE n'a pas vocation à déterminer si les écarts de salaire entre les expatriés traduisent une inégalité de rémunération à poste égal entre les hommes et les femmes. L'essentiel de cet écart de revenus s'explique par le fait que les Françaises établies à l'étranger sont moins souvent salariées que les hommes, et qu'elles restent moins nombreuses à occuper des postes de cadre supérieur ou de direction.

Secteur d'activité/ catégorie socioprofessionnelle

Bien que fragmentaires, les données relatives aux catégories socioprofessionnelles et aux secteurs d'activité des expatriés consultés se révèlent particulièrement précieuses. En effet, ces informations ne sont pas systématiquement renseignées lors de l'inscription des Français au registre et ne font pas l'objet de mises à jour régulières.

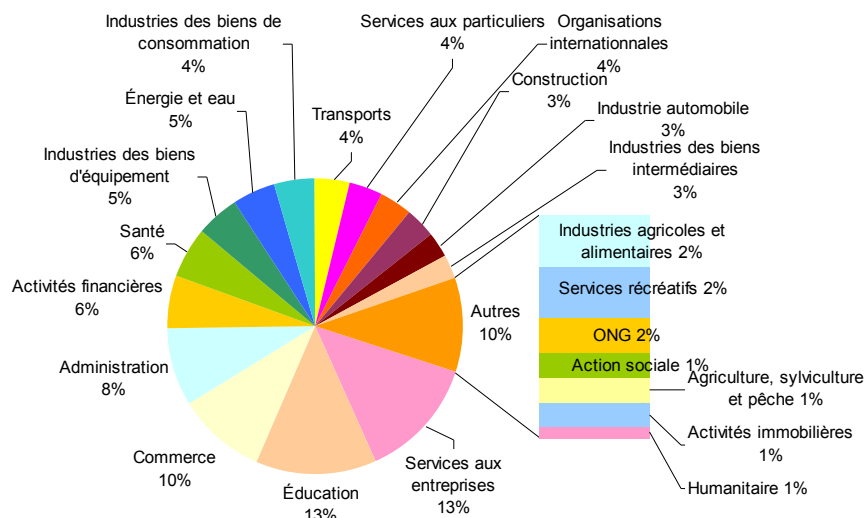


Parmi les différents profils socioprofessionnels du panel étudié, deux catégories se distinguent particulièrement : les cadres d'entreprises, d'une part, auxquels 39 % des personnes interrogées se rattachent ; les personnels de la fonction publique et assimilés, d'autre part, qui

⁵ Source : rapport du ministère du travail : les écarts de salaires entre les hommes et les femmes en 2006.

regroupent 26,7 % des actifs. Parmi ces derniers, on peut distinguer les cadres de la fonction publique (11,3 % des effectifs). Dans les autres catégories, les professions libérales comptent pour près de 8 % du total des actifs, devant les employés administratifs d'entreprises (5,8 %) et les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (3,7 %). Notons enfin que les ouvriers (qualifiés et non qualifiés) tout comme les autres professions (tels les agriculteurs, exploitants et ouvriers agricoles) occupent une place résiduelle au sein de l'enquête.

Dans quel secteur d'activité travaillez-vous ?



La très forte majorité des actifs exerce une activité professionnelle dans le secteur des services. Les services aux entreprises arrivent au premier rang (pour 13,3 % de l'échantillon), juste devant le secteur éducatif (13,1 %). Une personne interrogée sur dix (9,8 %) travaille dans le secteur du commerce, tandis que 8,5 % des actifs sont rattachés au domaine administratif⁶. Près de 6 % des sondés travaillent dans le secteur financier et 5,5 % dans celui de la santé. De manière générale, le secteur industriel (industries des biens de consommation, de l'automobile, des biens intermédiaires, ainsi que l'industrie agricole et alimentaire) regroupe près de 12 % des actifs.

Comme on pouvait s'y attendre, l'examen des écarts de répartition par sexe des différents secteurs d'activité met en lumière une féminisation accrue des professions liées à l'action sociale (69 % de femmes), l'éducation (63 %) et la santé (59 %). 57 % des effectifs des ONG seraient également composés de femmes. A l'inverse, on observe une surreprésentation des hommes parmi les actifs du secteur industriel (83 % pour les biens d'équipement, 79 % dans l'industrie automobile et 72 % pour les biens intermédiaires) ainsi que dans les domaines de la construction et des transports, où plus de 7 actifs sur 10 sont de sexe masculin. De manière générale, les trois premiers secteurs d'activité des femmes composant l'échantillon sont l'éducation (19,6 %), les services aux entreprises (12,3 %) et le commerce (9,7 %). La répartition des hommes par secteur d'activité se révèle légèrement plus linéaire. 14 % d'entre eux travaillent dans les services aux entreprises, 9,8 % dans le commerce et 8,3 % dans le secteur éducatif.

⁶ Les personnels de la fonction publique appartenant à différents secteurs d'activité (santé, éducation...), le secteur « administration » regroupe logiquement un pourcentage d'actifs inférieur à celui des catégories socioprofessionnelles des cadres et employés de la fonction publique cumulées.

secteur d'activité	% femmes	% hommes
Action sociale	69%	31%
Éducation	63%	37%
Santé	59%	41%
ONG	57%	43%
Organisations internationales	50%	50%
Services aux particuliers	49%	51%
Administration	47%	53%
Humanitaire	47%	53%
Activités immobilières	45%	55%
Services récréatifs	43%	57%
Industries des biens de consommation	43%	57%
Commerce	42%	58%
Services aux entreprises	39%	61%
Activités financières	33%	67%
Énergie et eau	33%	67%
Industries agricoles et alimentaires	30%	70%
Transports	29%	71%
Construction	28%	72%
Industries des biens intermédiaires	28%	72%
Industrie automobile	22%	78%
Agriculture, sylviculture et pêche	21%	79%
Industries des biens d'équipement	17%	83%
Total	43%	57%

Les conjoints des expatriés sont souvent actifs

Si vous êtes marié(e), pacsé(e) ou en concubinage, votre conjoint(e) ou compagnon (compagne) travaille-t-il (elle) ?

67 % des conjoints d'expatriés déclarent exercer une activité professionnelle. Les disparités entre les hommes et les femmes sont toutefois considérables dans ce domaine. Le taux d'activité des conjoints d'expatriés de sexe féminin atteint en effet près de 87 %, tandis que seule une courte majorité (52 %) des hommes expatriés indique que leur conjoint occupe un emploi.

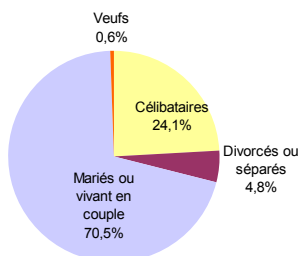
Voter conjoint exerce-t-il (elle) une activité professionnelle ?	Femmes	Hommes	Total
Oui	87%	52%	67%
Non	13%	48%	33%

Parmi l'ensemble des expatriés ayant répondu à la question (2444 personnes)

Situation familiale

Plus des deux tiers (70,5 %) des expatriés sont mariés

Expatriés

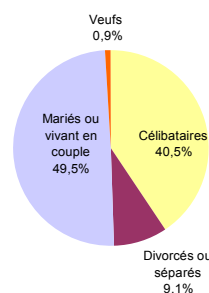


Comparée à celle de la population française métropolitaine, la situation matrimoniale des expatriés ayant répondu à l'enquête de la MFE se distingue par la persistance de structures familiales plutôt « traditionnelles ». En effet, plus des deux tiers (70,5 %) des expatriés indiquent être mariés ou vivre en couple. Les célibataires représentent une proportion non négligeable des Français établis à l'étranger, avec 24,1 % du total des expatriés. On compte enfin 4,8 % de personnes divorcées ou séparées et 0,6 % de veufs parmi les Français de l'étranger consultés.

La proportion de personnes vivant seules dans notre échantillon est donc de l'ordre de 30 % alors que le taux de célibataires établi par l'Insee dans son dernier bilan démographique est de 36,8 %

Candidats à l'expatriation

Près d'un candidat à l'expatriation sur deux (49,5 %) est marié ou vit en couple. On compte en revanche une proportion plus importante de célibataires (40,5 %) et de divorcés ou séparés (9,1 %) parmi les candidats à l'expatriation que pour le reste des Français établis à l'étranger ayant participé à l'enquête.



Plus de la moitié des expatriés interrogés (54 %) n'a pas d'enfant

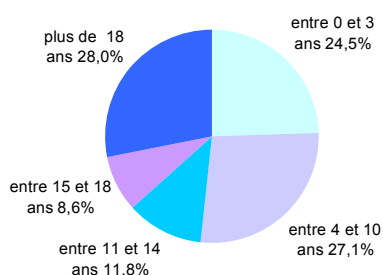
Avez-vous des enfants ? Si oui, vos/un des enfant(s) réside(nt)-il(s) avec vous ?

54 % des expatriés interrogés déclarent ne pas avoir d'enfants. Cette proportion s'élève à près de 63 % pour les candidats à l'expatriation. Dans 80 % des cas, les enfants des expatriés résident avec leurs familles à l'étranger.

Combien d'enfants avez-vous?	
1 enfant	37,1%
2 enfants	41,2%
3 enfants	16,2%
4 enfants	4,2%
5 enfants ou plus	1,4%
Total	100%

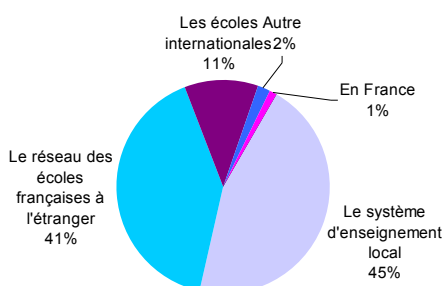
37 % des expatriés déjà parents indiquent n'avoir qu'un seul enfant à la date de l'enquête. Les expatriés ayant deux enfants constituent le contingent le plus important (41,2 %) de cette catégorie. Les expatriés ayant eu trois enfants ou plus représentent un peu plus d'un cinquième (21,7 %) de l'échantillon.

A quelles tranches d'âge appartiennent les enfants des sondés ?



Sans surprise, on constate que les enfants des expatriés appartiennent à des tranches d'âge très jeunes. On compte ainsi à peu près autant d'enfants âgés de 4 à 10 ans (27,1 %) que d'enfants majeurs (28 %). Près d'un quart (24,5 %) des enfants ont moins de 3 ans, et 20 % sont âgés de 11 à 18 ans.

Ce profil démographique singulièrement dynamique doit être interprété à la lumière du fait que la population expatriée ayant participé à l'enquête de la MFE est plus jeune que celle inscrite au registre mondial des Français établis hors de France. Les jeunes couples tendent logiquement à y être surreprésentés.



41 % des expatriés ayant des enfants indiquent que ces derniers sont scolarisés dans le réseau AEFÉ des écoles françaises à l'étranger. 45 % de l'échantillon privilégie en revanche le système d'enseignement local.

Les écoles internationales reçoivent pour leur part la préférence de 11 % de l'échantillon.

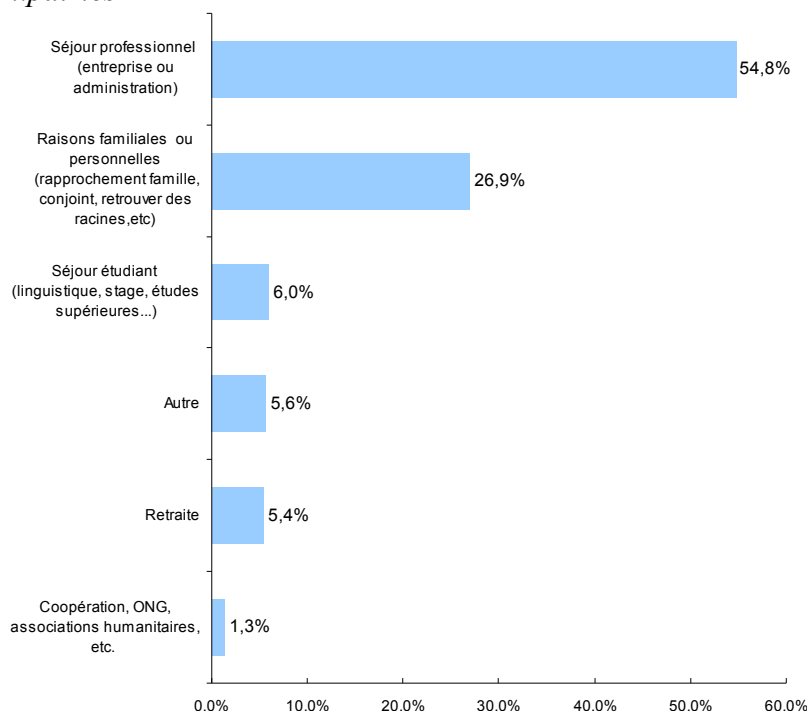
2ème PARTIE : LES MOTIVATIONS DE L'EXPATRIATION

Type de séjour

Une expatriation professionnelle dans plus d'un cas sur deux

Comment caractérisez-vous votre séjour ?

Expatriés



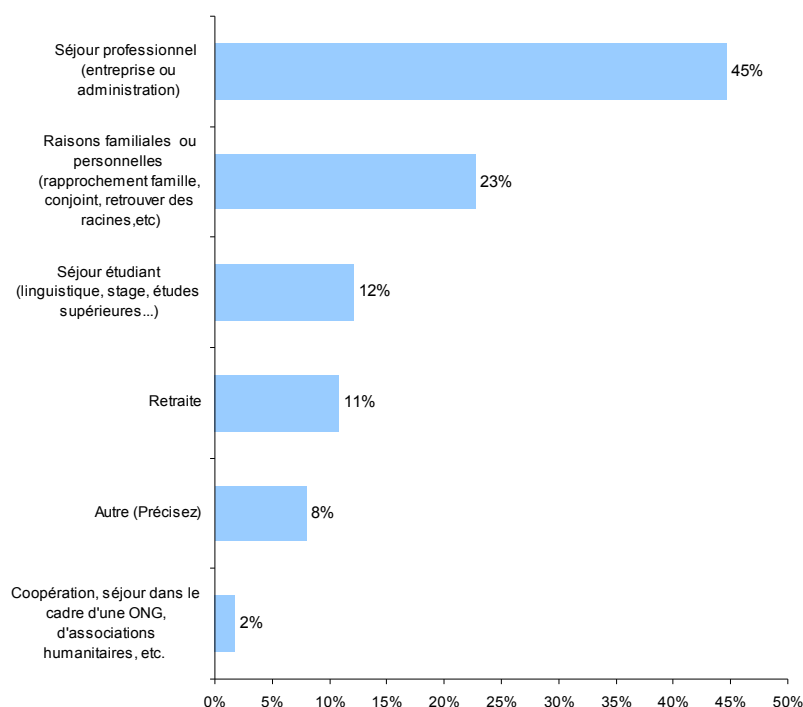
Pour plus d'un expatrié sur deux (54,8 %), le séjour à l'étranger est motivé par des raisons professionnelles. On compte dans cette catégorie une large majorité (75,7 %) de professionnels employés au service d'entreprises privées. Les cadres et employés de la fonction publique, ainsi que les professions assimilées, représentent 24,3 % du total des Français établis à l'étranger pour des motifs liés à l'emploi. Ces Français étaient auparavant comptabilisés en tant que « détachés » dans les statistiques d'inscrits au registre.

Pour plus d'un quart des expatriés consultés (26,9 %), ce sont avant tout des raisons « familiales ou personnelles » qui sont à l'origine du départ. Pour tenir compte de la diversité (et de la complexité) des parcours individuels des Français expatriés, l'intitulé de cette réponse est resté volontairement large. Lors de la précédente édition de l'enquête de la MFE, où seuls 12,5 % des sondés invoquaient des motifs familiaux pour expliquer leur expatriation, de nombreuses personnes avaient en effet indiqué éprouver des difficultés à rattacher leur situation individuelle aux catégories prédéfinies. Cette année encore, l'étude des commentaires laissés par les expatriés dans la rubrique « autre » des motivations de l'expatriation montre à quel point cette dernière répond à des déterminants multiples. Un grand nombre de personnes met en avant la volonté de poursuivre une carrière professionnelle dans un cadre de vie plus agréable, ou de rester dans leur pays de résidence

une fois leurs études achevées. D'autres, enfin, évoquent des raisons de nature sentimentale, une rencontre venant prolonger une expatriation envisagée initialement pour une courte durée.

Les étudiants représentent 6 % de l'échantillon des expatriés, devant les retraités (5,4 %). Cette dernière catégorie pourrait cependant être largement sous-représentée en raison des spécificités démographiques de l'échantillon étudié (sous-représentation des séniors et des double-nationaux) et du format de l'enquête (en ligne). Les Français travaillant dans le cadre d'ONG ou d'associations humanitaires forment pour leur part 1,3 % du total des expatriés consultés.

Candidats à l'expatriation



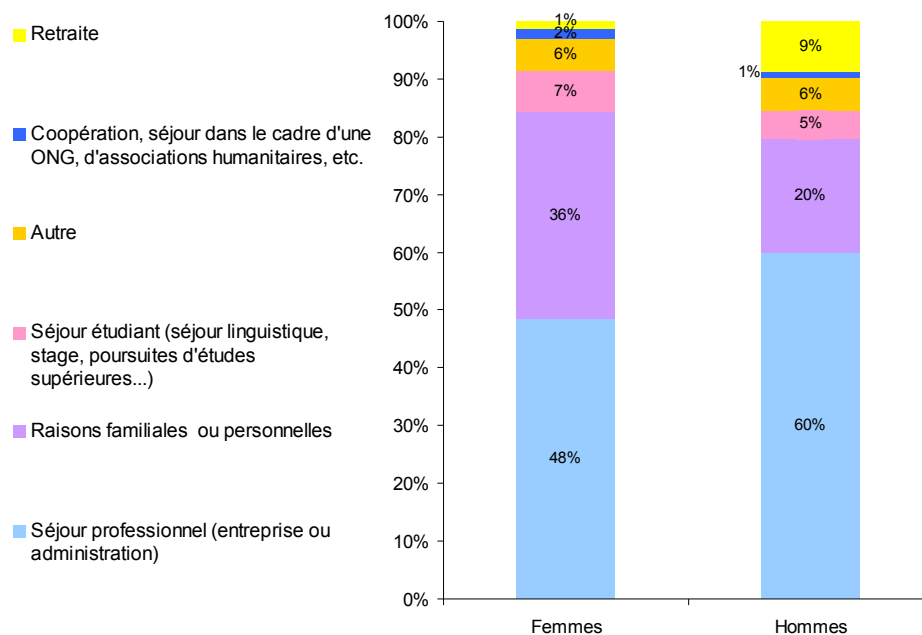
Chez les candidats au départ, la nature des séjours envisagés se révèle plus hétérogène que chez les expatriés. Un peu moins de la moitié (45 %) des candidats au départ déclare vouloir s'expatrier pour des motifs professionnels. 23 % d'entre eux envisagent un départ à l'étranger pour des motivations familiales ou personnelles. On observe que la proportion de séjours étudiants (12 %) ou dans la perspective de la retraite (11 %) est deux fois plus élevée que pour le reste de la population des Français expatriée.

2 % de l'échantillon souhaite enfin s'établir à l'étranger dans le cadre d'un engagement auprès d'ONG ou d'associations humanitaires.

Le type de séjour varie selon le sexe

Lien entre sexe et type de séjour

Expatriés et candidats à l'expatriation

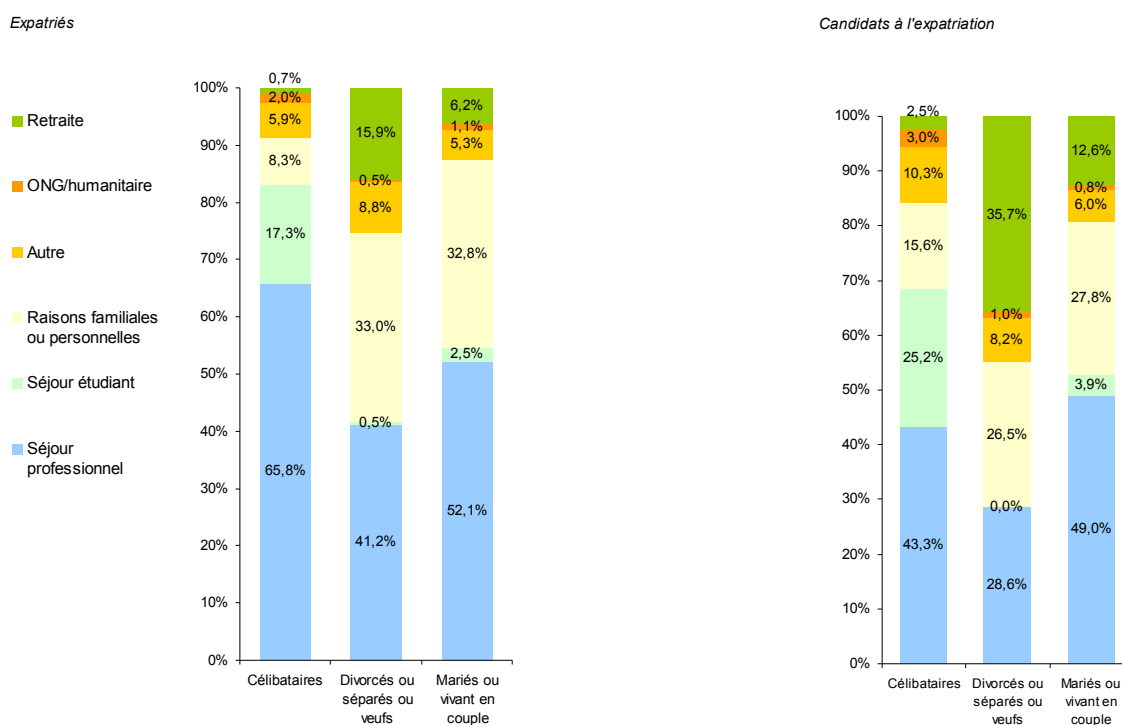


Bien que les écarts entre les sexes restent significatifs, les séjours à caractère professionnel restent prédominants aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Un peu moins des deux tiers (60 %) des hommes consultés résident à l'étranger dans le cadre d'une activité professionnelle, contre moins (48 %) d'une femme sur deux. Ces dernières sont en revanche plus nombreuses (36 %) à s'être expatriées pour des raisons familiales ou personnelles. L'exploitation des rubriques de commentaires libres donne à penser qu'un certain nombre d'entre elles ont été amenées à suivre leur conjoint à l'étranger dans le cadre d'un détachement.

On compte également en proportion plus de séjours étudiants chez les femmes (7 %) que chez les expatriés de sexe masculin (5 %). Les femmes sont également plus nombreuses à choisir de s'établir hors de France au service d'ONG ou d'associations humanitaires (2 % contre 1 % chez les hommes). On note en revanche qu'une part bien plus élevée d'hommes (9 %, contre seulement 1 % des femmes) a choisi de s'expatrier dans le cadre de sa retraite.

Des séjours majoritairement professionnels chez les couples et les célibataires, plus hétérogènes parmi les personnes divorcées ou séparées

Lien entre situation familiale et type de séjour



L'expatriation pour motifs professionnels reste majoritaire pour les mariés ou vivant en couple ainsi que pour les célibataires, qu'ils soient déjà expatriés ou candidats à un départ. Respectivement 52 % et 58 % de ces derniers résident à l'étranger dans le cadre de leur travail. Cette proportion est plus faible pour les personnes divorcées, séparées ou veufs au bénéfice d'un séjour à l'occasion de leur retraite.

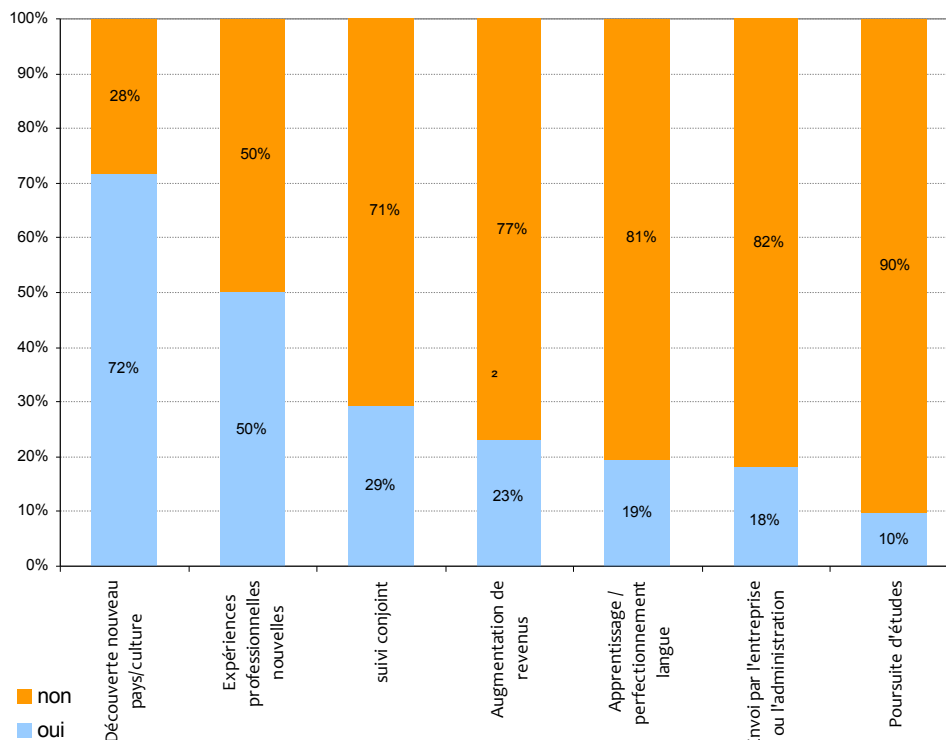
Si les séjours à caractère familial ou personnel concernent près d'un tiers des expatriés mariés ou en couple (32 %) et des expatriés divorcés ou séparés (30 %), seuls 11 % des célibataires invoquent ce motif pour expliquer leur établissement à l'étranger, la différence se faisant au bénéfice des séjours étudiants (près d'un célibataire sur cinq -19,9 %- poursuit à l'étranger un cycle d'études), très minoritaires dans les deux autres catégories étudiées.

Les candidats à l'expatriation se distinguent par des motivations plus nombreuses en termes de séjour d'étude ou à l'occasion de la retraite

Une motivation professionnelle pour les expatriés qui n'exclut pas le désir d'enrichissement culturel

Quelles ont été/ou seront les raisons de votre expatriation (plusieurs raisons sont possibles) ?

Expatriés



Bien que la plus grande partie des personnes interrogées résident à l'étranger dans le cadre de leur travail, l'acquisition de nouvelles expériences professionnelles ne constitue pas la première motivation des expatriés. En effet, pour plus de 7 expatriés sur 10, c'est avant tout le désir de découvrir un nouveau pays, une nouvelle culture, qui a joué un rôle décisif dans la décision de s'établir hors de France. Cette envie de dépaysement, de « changement d'air » ressentie par les Français ayant choisi de s'expatrier constitue d'ailleurs un élément récurrent des témoignages laissés dans la rubrique des commentaires.

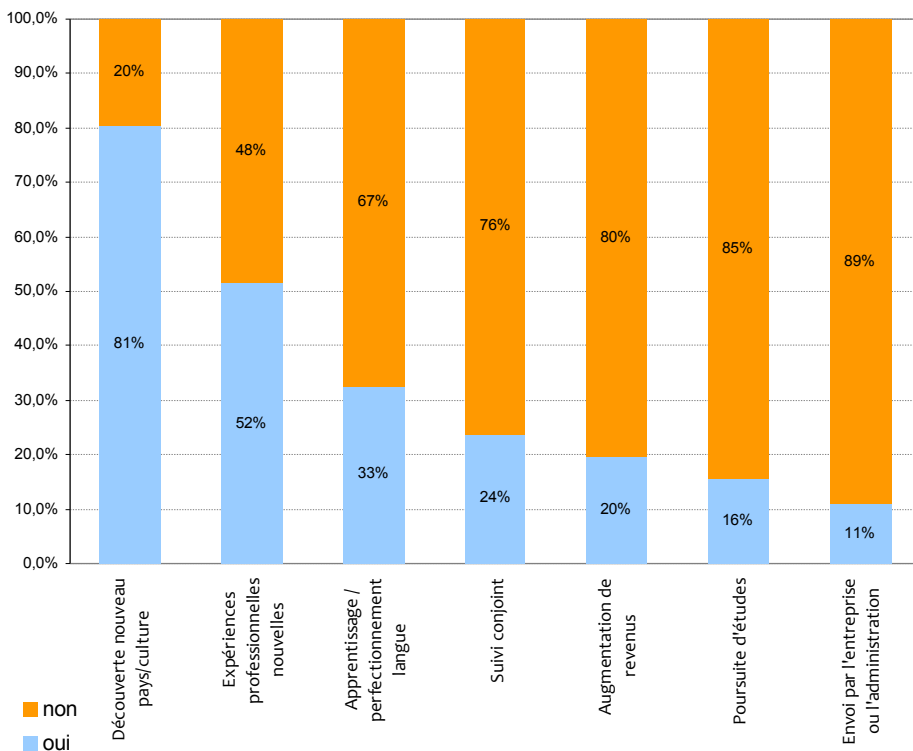
Derrière les motivations de nature professionnelle, invoquées par la moitié des expatriés consultés, 29 % des sondés indiquent s'être expatriés pour suivre leur conjoint. Près d'un quart (23 %) du panel indique vouloir augmenter leurs revenus à l'occasion d'un séjour à l'étranger. L'envie d'apprendre ou de perfectionner une langue étrangère est mise en avant par un peu plus de 19 % des expatriés, tandis que 10 % d'entre eux entendent poursuivre leurs études hors de France.

L'analyse des motivations poursuivies par les expatriés en fonction des types de séjour révèle, assez logiquement, que les personnes résidant à l'étranger dans le cadre de leur travail sont avant tout intéressées par des opportunités d'ordre professionnel (pour 67 % d'entre eux) ainsi que

par une augmentation de revenus (33 %). A contrario, c'est parmi les étudiants que l'on retrouve la plus grande proportion d'expatriés (72 %) motivés par l'apprentissage d'une langue étrangère et par la découverte d'un pays (81 %). Les désirs d'enrichissement culturel ou de retrouver des racines sont également invoqués par plus de 8 retraités sur 10 du panel.

Pour les candidats à l'expatriation, l'enrichissement culturel est prioritaire

Candidats à l'expatriation



Si les motivations indiquées par les candidats à l'expatriation ne diffèrent pas significativement de celles avancées par les expatriés pour expliquer leur départ, on observe qu'ils sont plus nombreux (80,5 %) à envisager un établissement à l'étranger pour des raisons de dépaysement culturel ou pour découvrir un pays étranger. 52 % des personnes interrogées dans cette catégorie indiquent rechercher de nouvelles expériences professionnelles, et près du tiers (32,6 %) un approfondissement de leurs connaissances linguistiques.

On compte chez les candidats au départ une proportion inférieure de séjours à l'étranger motivés par la volonté d'accroître ses revenus (20 %). En revanche, la part d'étudiants y est supérieure, 16 % du panel exprimant le désir de suivre des études à l'étranger.

Exploitation des commentaires libres émis par une fraction de l'échantillon

Comme lors de l'édition précédente, de nombreuses rubriques de commentaires libres ont été aménagées pour donner véritablement la parole aux personnes consultées. Ces dernières ont pu livrer plus de détails sur leur situation individuelle et les motivations de leur départ à l'étranger. De même, les expatriés non inscrits au registre mondial ou sur les listes électorales consulaires ont été invités à préciser les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas jugé utile d'effectuer ces démarches. Les commentaires relatifs à l'évaluation du fonctionnement des services consulaires feront l'objet d'un examen approfondi dans la quatrième partie de ce rapport.

Au total, plus de 1 400 témoignages ont pu être recueillis, fournissant des informations précieuses sur les déterminants de l'expatriation et le regard porté par les expatriés sur leur pays d'origine. Bien que les trajectoires individuelles soient aussi hétérogènes que les liens entretenus avec la France, la récurrence de certains éléments reste frappante :

- Plus d'un quart des commentaires, ce qui est considérable au regard de la taille de l'échantillon étudié, mentionne les difficultés économiques en France. Le chômage, la précarité de l'emploi ou l'absence de véritables perspectives professionnelles sont autant de motifs invoqués par les expatriés pour expliquer leur départ. « *Après une énième candidature rejetée, j'ai décidé de partir* » ; « *l'accès à l'emploi est plus facile en tant que jeune diplômée* » peut-on lire. De manière générale, les perspectives d'évolution professionnelle sont jugées largement supérieures à l'étranger, notamment dans les pays anglo-saxons et en Europe du Nord.
- Les critiques sur la rigidité du modèle économique français convergent aux deux extrémités de la pyramide des âges. Les plus jeunes déplorent la réticence des entreprises françaises à confier des responsabilités aux nouveaux employés (« *contrairement à la France, les entreprises au Royaume-Uni font confiance aux juniors* »), tandis que de nombreux quadra-et-quinquagénaires estiment qu'il leur serait beaucoup plus difficile de trouver un emploi en France : « *licenciée à 50 ans, je n'ai jamais retrouvé de travail en France. Il a fallu m'expatrier* ». D'autres témoignages font état de la difficulté d'entreprendre en France ou de la dégradation des relations humaines dans le monde professionnel.
- Toujours d'un point de vue économique, de nombreux expatriés estiment bénéficier à l'étranger d'une meilleure qualité de vie. Le sentiment d'un recul du pouvoir d'achat, que l'on sait de plus en plus répandu y compris au sein des classes moyennes européennes, semble à l'origine de quelques départs ou de prolongations de séjours : « *ma retraite ne me permettait pas de vivre correctement en France* » ; « *avec 1 400 euros comment vivez-vous en France ?* ».
- Loin de l'idéalisation du pays d'origine qui caractérise d'ordinaire les communautés expatriées, beaucoup de sondés affirment avoir voulu « *fuir une France dépressive et sclérosante* » ou célèbrent l'« *absence de grèves, de polémiques permanentes* » qui caractériserait leur nouveau pays de résidence. Le système administratif français est parfois dénoncé pour sa lourdeur et son formalisme.
- Quelques voix s'élèvent pour déplorer le poids du racisme et des préjugés en France, « *il n'existe aucune possibilité de promotion à un poste de cadre supérieur dans une grande entreprise lorsque l'on n'est pas blanc en France* ». On observe que ce type de témoignages provient presque systématiquement de Français établis en Amérique du Nord ou au Royaume-Uni.

- Un certain nombre d'expatriés réprovoque la restriction des libertés individuelles à laquelle on assisterait en France depuis quelques décennies : « *il y a beaucoup moins d'interdictions en tous genres ici* » écrit un expatrié résidant en Afrique, tandis qu'un autre affirme retrouver à l'étranger « *une impression de liberté disparue en France* ».
- Beaucoup de jeunes expatriés consultés plébiscitent le système de visas vacances/travail mis en place par des pays comme l'Australie, le Canada ou la Nouvelle-Zélande. C'est dans ces mêmes pays que l'on compte le plus grand nombre de Français indiquant vouloir immigrer définitivement.
- La lecture des différents commentaires révèle que pour un nombre significatif de Français établis à l'étranger en famille, l'expatriation est vécue comme une opportunité irremplaçable d'offrir à ses enfants une éducation multilingue ainsi qu'une ouverture sur le monde.
- Enfin, et il s'agit du facteur revenant le plus fréquemment dans les commentaires, beaucoup d'expatriés semblent avoir trouvé à l'étranger une convivialité, une douceur de vivre ou une « chaleur humaine » qui leur manquaient en France. Pour certains, ces avantages compensent le niveau de développement moins élevé des pays dans lesquels ils résident.

Il convient naturellement de relativiser la portée de ces témoignages, dont la tonalité relativement négative peut surprendre. De fait, les expatriés ayant laissé des commentaires ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble de l'échantillon consulté (lui-même n'étant pas, rappelons-le, entièrement représentatif de la population française inscrite au registre), tandis que l'ouverture de pages de commentaires libres peut parfois donner lieu à un phénomène de « défolement » peu constructif.

D'autre part, phénomène déjà constaté dans les sondages consacrés au moral des Français, il existe un décalage singulier entre le pessimisme des commentaires exprimés et le relatif confort dont jouissent les expatriés constituant notre panel. En effet, comme l'a montré la première partie de l'étude, ces derniers bénéficient dans l'ensemble de hauts niveaux de revenus et d'un bon niveau de formation scolaire ou universitaire. En somme, il s'agit souvent des catégories de population qui, par leur mobilité et leur capital humain, auraient été les moins exposées au chômage et au risque de déclassement social en France. Ce paradoxe s'explique par le fait que beaucoup d'expatriés ont tendance à isoler leur situation individuelle (considérée comme non représentative) des jugements qu'ils formulent à l'égard d'une réalité collective. La distance géographique et la durée de l'expatriation peuvent également être à l'origine de distorsions dans la perception des réalités sociales.

Malgré toutes ces limites, l'étude des différents commentaires rédigés par l'échantillon reste instructive. La dimension humaine de l'expatriation, où diverses motivations sont enchevêtrées, y apparaît dans toute sa complexité. L'inquiétude suscitée par la situation du marché de l'emploi, le sentiment d'absence de perspectives professionnelles en France, tout comme la crainte de ne pas pouvoir vivre correctement de son travail restent des préoccupations importantes pour les sondés.

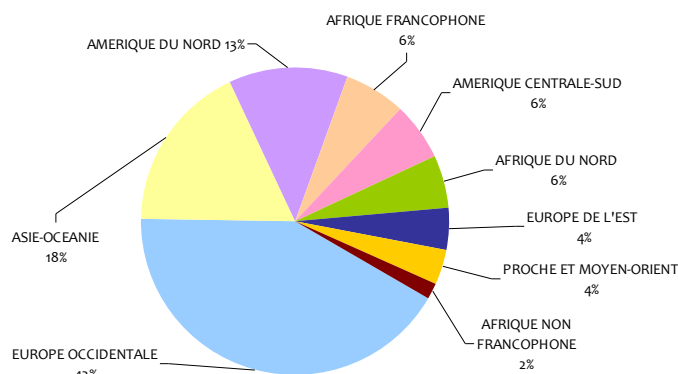
3ème PARTIE : OÙ PARTIR ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Destination

La région Asie/Océanie arrive en deuxième position chez les expatriés, juste après l'Europe occidentale mais devant l'Amérique du Nord

Quel est votre pays/zone de résidence ?

Expatriés : zone géographique de résidence



Près de 42 % des sondés résident dans un pays d'Europe occidentale. La zone Asie-Océanie, qui accueille 18 % des expatriés, se place en deuxième position, devant les pays d'Amérique du Nord (13 %).

Comme lors de la précédente édition de l'enquête, les expatriés de la zone Asie-Océanie apparaissent surreprésentés au sein de l'échantillon consulté. En effet, sur les 1 504 001 inscrits au registre des Français établis hors de France au 31/12/2010, seuls 7 % résident dans un des pays de cette zone. Cet écart s'explique en partie par la moyenne d'âge plus jeune de la population inscrite en Asie-Océanie, qui a pu favoriser la consultation d'expatriés familiarisés avec le fonctionnement d'Internet. Il est également possible que les Français établis dans des pays très éloignés de la France géographiquement et culturellement puissent, davantage que les autres, être enclins à conserver des liens avec leur pays d'origine.

A l'inverse, on observe que les expatriés déclarant vivre dans un pays d'Europe occidentale (41,9 % du panel) sont proportionnellement moins nombreux que ceux inscrits au registre dans cette même zone (49 % fin 2010). De manière générale, c'est en Europe occidentale que l'on compte le plus grand nombre d'expatriés ne s'étant pas fait connaître des services consulaires français.

13 % des personnes interrogées résident aux Etats-Unis ou au Canada, soit presque la même part que de Français inscrits au registre (12,4 %) en Amérique du Nord.

Une proportion à peu près similaire d'expatriés (autour de 6 % de l'échantillon) sont établis dans les trois zones suivantes : les pays d'Afrique francophone (6,2 %), l'Amérique Centrale et du Sud (6,2 %) et les pays d'Afrique du Nord (5,6 %). Ces chiffres correspondent dans l'ensemble à

ceux du registre, à l'exception de l'Afrique francophone, qui accueille officiellement 7,5 % de la population des inscrits au 31/12/2010.

Le nombre d'expatriés établis en Europe de l'Est et au Proche ou Moyen Orient apparaît plus résiduel, avec respectivement 4,5 % et 3,6 % du panel consulté (contre 1,9 % et 8,9 % des inscrits au registre). La surreprésentation des Français résidant en Europe de l'Est constitue, à cet égard, une surprise.

C'est enfin dans les pays d'Afrique non-francophone que l'on trouve la plus faible proportion des personnes ayant répondu à l'enquête, dans les mêmes proportions que les Français inscrits au registre (1,6 % de l'échantillon, contre 1,2 % sur le registre).

Si la Turquie est le premier pays de résidence des expatriés interrogés ...

Classement par pays

Expatriés

Pays de résidence	effectifs	Total
TURQUIE	263	7,9%
ETATS-UNIS	236	7,1%
ROYAUME-UNI	231	7,0%
CHINE	224	6,8%
CANADA	178	5,4%
BELGIQUE	166	5,0%
ALLEMAGNE	165	5,0%
SUISSE	139	4,2%
MAROC	111	3,3%
ESPAGNE	102	3,1%
JAPON	90	2,7%
THAILANDE	87	2,6%
PAYS-BAS	83	2,5%
ITALIE	56	1,7%
MEXIQUE	53	1,6%
TUNISIE	48	1,4%
BRESIL	44	1,3%
IRLANDE	43	1,3%
AUSTRALIE	42	1,3%
EMIRATS ARABES UNIS	37	1,1%
AUTRES PAYS	917	27,7%

7,9 % des expatriés interrogés résident en Turquie, pays qui abrite 0,4 % de la population inscrite au registre et 0,8 % du total des Français établis dans la zone Europe Occidentale (à laquelle la Turquie est rattachée par convention). Cette sur-représentation, déjà observée en 2008 (la Turquie occupait la 6^{ème} place dans ce classement), s'explique largement par le dynamisme de la campagne de promotion de l'enquête de la MFE menée par le personnel du consulat général de France à Istanbul.

En seconde place, les Etats-Unis dépassent d'une courte tête le Royaume-Uni, avec respectivement 7,1 % et 7 % de l'échantillon consulté. Viennent ensuite la Chine et le Canada, où résident 6,8 % et 5,4 % des expatriés. A noter que la Chine constituait le 1^{er} pays d'établissement des expatriés interrogés dans l'enquête de la MFE en 2008.

Une proportion semblable (5 %) d'expatriés vit en Belgique et en Allemagne. La Suisse, pays où l'on compte le plus grand nombre de Français expatriés avec 143 870 inscrits au registre au

31/12/2010) n'arrive qu'en 8^{ème} position du classement (4,2 % de l'échantillon). De manière générale la Suisse, la Belgique, le Royaume Uni et l'Allemagne regroupent à eux seuls près du tiers (31,4 %) des Français inscrits au registre dans le monde.

Avec 3,3 % du panel, le Maroc est le premier pays de la zone Afrique du Nord à apparaître dans le classement, devant l'Espagne (3,1 %) et le Japon (2,7 %). Le Mexique et le Brésil figurent dans les 20 premiers pays d'expatriation. Ils regroupent ensemble près de 3 % de l'échantillon.

Les 20 pays qui figurent en tête du classement des expatriés par lieu de résidence regroupent 72,3 % du panel. Par rapport aux données du registre, on retrouve dans cette liste 13 des 20 premiers pays en termes de taille de la communauté française inscrite. L'écart est d'ailleurs faible du point de vue du nombre d'inscrits : les 20 plus grands pays regroupant 74,1 % du total des Français inscrits.

... les pays anglo-saxons attirent majoritairement les candidats à l'expatriation

Candidats à l'expatriation : dans quel pays envisagez-vous de vous établir ?

Pays envisagé	Total
CANADA	9,7%
ETATS-UNIS	6,0%
AUSTRALIE	4,9%
CHINE	4,9%
ROYAUME-UNI	4,9%
ESPAGNE	4,1%
MAROC	3,9%
ALLEMAGNE	3,3%
THAÏLANDE	3,3%
AUTRES PAYS	54,8%
TOTAL	100,0%

En tête des destinations envisagées par les Français candidats à l'expatriation, la prépondérance des pays anglo-saxons se confirme année après année. Comme en 2008, le Canada reste le pays où le plus grand nombre de Français (près d'une personne consultée sur 10, avec 9,7 % de l'échantillon) rêve de s'établir. Les Etats-Unis arrivent en seconde position, avec plus de 6 % des intentions d'expatriation. L'Australie, la Chine et le Royaume-Uni recueillent tous les trois les faveurs de 4,9 % du panel, devant l'Espagne (4,1 %) et le Maroc (3,9 %). En 8^{ème} et 9^{ème} places, on retrouve à égalité l'Allemagne et la Thaïlande. Ce dernier pays ne figurait pas dans la liste des 10 premières destinations souhaitées par les candidats à l'expatriation lors de la précédente édition de l'enquête.

Bien que la taille de l'échantillon des candidats au départ consultés (981 personnes) ne permette pas de dresser des conclusions définitives, l'engouement constaté pour les pays anglo-saxon est vraisemblablement lié à des considérations économiques et d'opportunités professionnelles. La crise financière, particulièrement rude aux Etats-Unis et au Royaume-Uni ces trois dernières années, ne semble pas avoir affecté l'attractivité de ces pays auprès des Français désirant s'établir à l'étranger. Au dynamisme du marché de l'emploi qui caractérise les pays anglo-saxons s'ajoute, pour les candidats à l'expatriation, une dimension linguistique : l'anglais reste la langue étrangère la plus étudiée à l'école, aussi bien en France que dans l'ensemble de l'Union européenne.⁷

Plus de la moitié des expatriés avait déjà résidé à l'étranger auparavant

⁷ « Europe : l'enjeu linguistique », Claude Truchot, La documentation Française, 2008

Avez-vous auparavant résidé à l'étranger ? (séjours de 6 mois au moins)		
zone géographique	non	oui
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	19%	81%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	29%	71%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	32%	68%
AFRIQUE FRANCOPHONE	36%	64%
EUROPE DE L'EST	37%	63%
ASIE-OCEANIE	37%	63%
EUROPE OCCIDENTALE	46%	54%
AMERIQUE DU NORD	52%	48%
AFRIQUE DU NORD	54%	46%
Total	43%	57%

L'expatriation constitue une expérience nouvelle pour 43 % des expatriés ayant répondu à l'enquête de la MFE. C'est en Afrique non francophone et au Proche et Moyen Orient que l'on compte la plus grande proportion (respectivement 81 % et 71 %) de Français bénéficiant déjà d'une expérience d'expatriation. 52 % des expatriés résidant en Amérique du Nord et 54 % de ceux établis en Afrique du Nord n'avaient jamais vécu à l'étranger pour une durée supérieure à 6 mois auparavant.

Des retours en France réguliers

Combien de fois dans l'année rentrez-vous en France ?	
Plus de trois fois par an	23%
Deux ou trois fois par an	30%
Une fois par an	27%
Moins d'une fois par an	20%

23 % des expatriés interrogés déclarent rentrer en France plus de trois fois par an, et 30 % deux ou trois fois par an. Un peu plus d'un quart de l'échantillon (27 %) ne revient en France qu'une fois par an. Un expatrié sur cinq affirme en revanche rentrer en France moins d'une fois par an.

Maîtrise de la langue de travail locale

Plus de 3 expatriés sur 5 maîtrisent bien la langue de travail locale ...

63 % des expatriés affirment bien ou parfaitement maîtriser la langue de travail du pays où ils résident. 28 % d'entre eux s'estiment bilingues, et près de 35 % ont un niveau de langue soutenu. 17 % des expatriés peuvent mener des conversations courantes, tandis que 15 % du panel disposent de connaissances de base. Peu d'expatriés consultés reconnaissent ne pas pouvoir s'exprimer dans la langue de leur pays de résidence (5 %).

Les capacités linguistiques des expatriés varient naturellement fortement en fonction de leur pays d'implantation. En Afrique du Nord, près de 20 % des expatriés n'ont aucune notion d'arabe ou de berbère, et moins d'un tiers en ont une connaissance de base. En Europe de l'Est, 45 % des personnes interrogées indiquent ne pas ou mal maîtriser la langue du pays dans lequel ils vivent. En Asie-Océanie, cette proportion est de 35 %. Mis à part le cas de l'Afrique francophone, c'est en Amérique du Nord que l'on compte le plus grand nombre de Français déclarant parler parfaitement

(37 %) ou bien (47 %) anglais. En Amérique du Sud, plus de 43 % des expatriés affirment disposer d'un niveau de langue soutenu et 27 % d'une maîtrise parfaite. En Europe occidentale, ces proportions s'élèvent respectivement à 37 % et 31 %.

Maîtrise linguistique	aucune notion	connaissances de base	conversations courantes	bon niveau de maîtrise, niveau de langue soutenu	maîtrise parfaite, aucun accent
AMERIQUE DU NORD	0,2%	3,9%	11,6%	47,0%	37,3%
AFRIQUE FRANCOPHONE	5,3%	6,8%	7,3%	11,7%	68,9%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	0,5%	6,8%	22,4%	43,4%	26,8%
EUROPE OCCIDENTALE	2,5%	12,1%	17,4%	36,6%	31,4%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	1,9%	5,8%	26,9%	48,1%	17,3%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	8,4%	21,8%	16,8%	41,2%	11,8%
ASIE-OCEANIE	8,6%	26,5%	19,6%	34,9%	10,5%
EUROPE DE L'EST	13,4%	31,5%	18,1%	26,8%	10,1%
AFRIQUE DU NORD	19,9%	32,3%	16,1%	8,1%	23,7%
Total	5,0%	15,2%	16,8%	34,8%	28,1%

Les capacités linguistiques des expatriés varient naturellement fortement en fonction de leur pays d'implantation. En Afrique du Nord, près de 20 % des expatriés n'ont aucune notion d'arabe ou de berbère, et moins d'un tiers en ont une connaissance de base. En Europe de l'Est, 45 % des personnes interrogées indiquent ne pas ou mal maîtriser la langue du pays dans lequel ils vivent. En Asie-Océanie, cette proportion est de 35 %. Mis à part le cas de l'Afrique francophone, c'est en Amérique du Nord que l'on compte le plus grand nombre de Français déclarant parler parfaitement (37 %) ou bien (47 %) anglais. En Amérique du Sud, plus de 43 % des expatriés affirment disposer d'un niveau de langue soutenu et 27 % d'une maîtrise parfaite. En Europe occidentale, ces proportions s'élèvent respectivement à 37 % et 31 %.

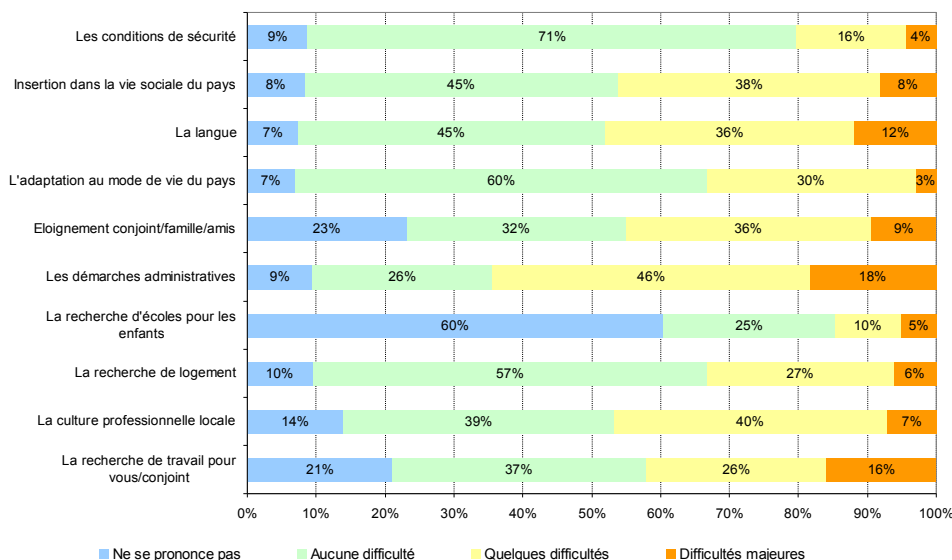
... contre moins d'un sur deux chez les candidats à l'expatriation

20,7 % des candidats à l'expatriation déclarent maîtriser parfaitement la langue du pays dans lequel ils envisagent de s'établir. 23,5 % estiment pouvoir disposer sur place d'un niveau de langue soutenu. On compte une proportion à peu près similaire (autour de 23 %) de personnes indiquant pouvoir mener des conversations courantes ou avoir des connaissances de base de leur futur pays de résidence. Enfin, 10 % du panel envisagent un départ à l'étranger sans disposer de la moindre connaissance de la langue de travail locale.

Difficultés

Au cours de votre expatriation, avez-vous été confronté à des difficultés dans les domaines suivants : (aucune difficulté, quelques difficultés, difficultés majeures). Plusieurs réponses sont possibles.

Difficultés rencontrées dans le cadre de l'expatriation



Bien que plus de 80 % des sondés se déclarent satisfaits de leur expatriation, un certain nombre d'entre eux admet avoir rencontré des difficultés, aussi bien lors de la phase d'établissement à l'étranger que dans le cadre de leur vie quotidienne (recherche d'emploi, démarches administratives, inscription des enfants à l'école, langue, insertion à la vie sociale, accoutumance au climat...).

La plus grande difficulté rencontrée par les expatriés concerne les démarches administratives (changement de protection sociale, de régime fiscal, modalités d'inscription sur les registres locaux etc.). 46 % des personnes interrogées ont éprouvé quelques difficultés et 18 % des difficultés majeures à l'occasion de ces diverses.

En dépit du bon niveau de maîtrise de la langue de travail locale dont les expatriés affirment disposer, les difficultés d'ordre linguistique représentent pour eux la seconde source de contrainte au quotidien. 12 % de l'échantillon font face à des difficultés majeures dans ce domaine, et 36 % à des difficultés majeures.

Au total, près d'un expatrié sur deux (47 %) est confronté à des difficultés d'adaptation à la culture professionnelle locale. Les variations géographiques sont ici considérables. Ainsi, c'est en Afrique du Nord (13,2 %), au Proche et Moyen Orient (12 %) et dans les pays d'Afrique francophone que l'on compte la plus grande proportion d'expatriés éprouvant des difficultés majeures d'adaptation. A l'inverse, entre 48 % et 47 % des Français établis en Amérique du Nord et 47 % en Europe occidentale indiquent n'avoir eu aucune difficulté à intégrer les normes professionnelles locales.

Les difficultés liées à l'insertion dans la vie sociale du nouveau pays de résidence sont mises en avant par plus de 46 % de l'échantillon. Les expatriés établis au Proche et Moyen Orient et dans les pays d'Asie-Océanie restent les plus exposés à ce problème (respectivement 18 % et 11 % de « difficultés majeures »).

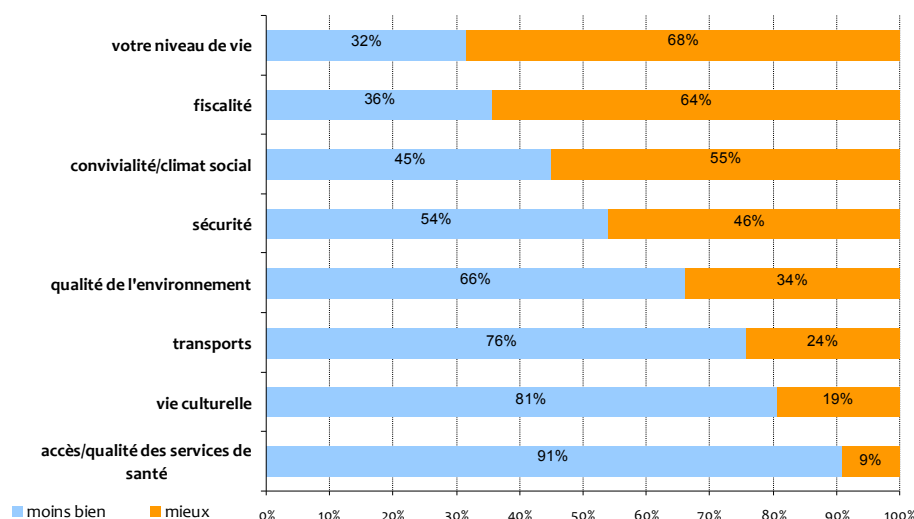
L'éloignement de la famille, du conjoint et des amis génère des difficultés pour près de 45 % du panel consulté. 16 % des expatriés affirment d'autre part que leur expatriation est à l'origine de problèmes majeurs d'emploi (aussi bien pour eux que pour leur conjoint). Cette part monte à 23 % en Afrique francophone et à 20 % en Europe de l'Est.

Les difficultés les moins souvent mentionnées concernent la recherche de logement (qui n'a représenté aucune difficulté pour 57 % des expatriés), l'adaptation au mode de vie du pays (60 %), ainsi que les conditions de sécurité (71 %). La scolarisation des enfants a occasionné quelques difficultés pour 19 % des Français consultés résidant à l'étranger avec leurs enfants et des difficultés majeures pour 10 % d'entre eux.

Comparatif France/pays de résidence

Si l'expatriation constitue une expérience réussie pour une majorité du panel consulté, encore est-il nécessaire de savoir sur quels éléments concrets se fonde cette satisfaction. Lors des précédentes éditions d'enquête, une certaine propension des expatriés à idéaliser leur nouveau pays de résidence avait été constatée. Une des innovations du questionnaire 2010 a donc consisté à demander aux sondés d'indiquer quels aspects précis de leur vie quotidienne à l'étranger leur semblaient meilleurs qu'en France. Cet exercice, destiné à rationaliser le jugement porté par les Français de l'étranger sur leur pays d'origine, est riche d'enseignements.

Quels aspects de la vie quotidienne vous semblent meilleurs dans votre nouveau pays de résidence qu'en France ? Plusieurs réponses sont possibles.



Le graphique ci-dessus offre une nouvelle illustration du paradoxe évoqué dans la deuxième partie de notre étude. Alors que les expatriés interrogés se montrent généralement élogieux vis-à-vis de leur nouveau pays de résidence... ils jugent comparativement « moins bons qu'en France » de nombreux aspects de leur vie quotidienne à l'étranger. On objectera, à juste titre, que les différents paramètres proposés ne revêtent pas tous la même importance aux yeux de nos compatriotes établis hors de France, l'exotisme d'un séjour pouvant largement compenser certaines contraintes matérielles. Ces résultats confirment néanmoins l'importance centrale du désir de dépaysement, de recherche de chaleur humaine mis en avant par de nombreux expatriés pour justifier leur départ. Un désir d'exotisme qui n'exclut pas certaines considérations financières, nous le verrons.

Des services de santé de qualité et facilement accessibles, une vie culturelle dynamique, des réseaux de transport performants, un environnement sain et, dans une certaine mesure, des garanties de sécurité appréciables : la France ne manque pas d'atouts aux yeux des expatriés. Vu de l'étranger, c'est avant tout le système de santé français qui fait l'objet d'un plébiscite. 91 % de l'échantillon jugent les services de santé meilleurs en France qu'à l'étranger. Cette opinion est partagée par les expatriés quelle que soit leur zone géographique. En effet, si les Français établis en Amérique du Nord ou en Europe occidentale reconnaissent la qualité des services de soin locaux, ils en déplorent presque unanimement le coût.

Plus de 4 expatriés sur 5 (81 %) reconnaissent que la vie culturelle de leur nouveau pays de résidence est moins foisonnante qu'en France. Cette proportion est supérieure à 90 % pour les Français établis en Afrique du Nord, en Afrique non francophone et au Proche et Moyen Orient. En revanche, près d'un quart des expatriés en Amérique du Nord et en Europe occidentale se déclarent comparativement plus satisfaits de la vie culturelle locale.

La supériorité du réseau et des infrastructures de transports français est avérée pour 76 % des sondés. Si l'objet même de cette comparaison est dépourvu de sens pour le continent africain, l'Amérique du Sud et le Proche et Moyen Orient, on observe que jusqu'à 40 % des expatriés en Asie-Océanie jugent meilleurs qu'en France les infrastructures et réseaux des pays dans lesquels ils résident (ce qui pourrait s'expliquer par la relative surreprésentation des Français vivant au Japon et en Australie par rapport aux données du registre mondial).

Pour deux tiers de l'échantillon (66,1 %), la qualité de l'environnement est meilleure en France qu'à l'étranger. C'est au Proche et Moyen Orient et en Amérique du Sud où l'on compte le plus grand nombre d'expatriés (environ 80 %) partageant cette opinion. La situation est plus contrastée dans les pays d'Europe occidentale (60 %) et en Afrique francophone (56 %).

54 % des expatriés interrogés estiment que les conditions de sécurité sont meilleures en France que dans le pays où ils résident. Les comparaisons varient cependant fortement d'une zone géographique à l'autre. Sans surprise, l'écrasante majorité (plus de 90 %) des Français vivant en Afrique subsaharienne, en Amérique du Sud et 72 % de ceux établis en Afrique du Nord se sentaient au quotidien plus en sécurité en France. Ils ne sont plus que 54 % de cet avis en Europe occidentale. A l'inverse, une majorité (jusqu'à 71 % en Asie-Océanie) d'expatriés au Proche et Moyen Orient et en Europe de l'Est considère que les conditions de sécurité y sont meilleures qu'en France.

Pour au moins trois domaines, et non des moindres, la majorité des expatriés consultés estime qu'il est préférable de vivre à l'étranger. La convivialité y serait généralement meilleure, les régimes fiscaux plus avantageux, tout comme le niveau général de vie. Pour 55 % du panel, le climat social, la convivialité des gens est supérieure à l'étranger qu'en France. Seuls les Français établis au Proche et Moyen Orient ou en Europe de l'Est partagent l'opinion contraire, à respectivement 56 % et 51 %. 65 % des expatriés résidant en Amérique du Sud déclarent trouver

dans ces pays une convivialité supérieure à celle qu'ils ressentait en France. Ce constat est partagé à 57 %- 58 % en Afrique francophone et en Afrique du Nord.

Parmi les personnes interrogées, rares sont les nostalgiques du régime fiscal français. Près des deux tiers (64 %) des expatriés considèrent que le système de fiscalité est meilleur là où ils résident qu'en France. Les prélèvements obligatoires s'élevant à 44 % du PIB, ce résultat ne constitue guère une surprise. C'est en Afrique non francophone que l'on compte la plus grande proportion d'expatriés (81 %) jugeant « meilleure » la fiscalité locale. Viennent ensuite l'Amérique centrale et du sud (74 %), devant les pays d'Europe occidentale ou d'Europe de l'Est (68 %). 65 % des Français établis en Amérique du Nord y préfèrent les systèmes fiscaux.⁸

Alors que la question du pouvoir d'achat reste au cœur du débat politique en France, 68 % des expatriés consultés affirment qu'ils bénéficient à l'étranger d'un niveau de vie supérieur à celui auquel ils pourraient prétendre en France. C'est donc bien en termes d'opportunité économique que l'expatriation continue d'être appréhendée par un grand nombre de nos compatriotes. 78 % des Français établis en Asie-Océanie et 76 % de ceux vivant au Proche et Moyen-Orient estiment que leurs conditions matérielles d'existence sont localement meilleures qu'en France. La proportion la plus faible est enregistrée en Europe Occidentale, où « seuls » 62 % de l'échantillon considèrent jouir d'un niveau de vie supérieur.

⁸ Signalons qu'au sein de cette zone, les disparités sont considérables. En 2006, la pression fiscale au Canada représentait 33,4% du PIB contre 27,3% aux Etats-Unis.

Le rôle des services consulaires

Une large majorité d'expatriés s'est déjà adressée à l'administration consulaire...

Vous êtes-vous déjà adressé à l'administration consulaire française à l'étranger ?	%	%
	Oui	Non
AFRIQUE FRANCOPHONE	93%	7%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	89%	11%
ASIE-OCEANIE	85%	15%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	85%	15%
EUROPE DE L'EST	85%	15%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	85%	15%
AFRIQUE DU NORD	84%	16%
EUROPE OCCIDENTALE	79%	21%
AMERIQUE DU NORD	73%	27%
Total	82%	18%

Près de 82 % du contingent des expatriés consultés se sont déjà adressés à l'administration consulaire à l'étranger. Les Français établis en Afrique francophone semblent avoir plus souvent recours (93 %) que les autres expatriés aux services consulaires desquels ils dépendent, mais la prudence des résultats s'impose en raison de la taille du panel concerné. De manière générale, on constate peu d'écart entre les zones géographiques (la proportion reste proche ou supérieure à 85 %) à l'exception de l'Europe Occidentale et de l'Amérique du Nord, où respectivement 21 % et 27 % du panel n'ont encore jamais eu besoin de se tourner vers l'administration consulaire française sur place.

...et plus de 7 expatriés sur 10 sont inscrits au registre mondial des Français établis hors de France

Vous êtes-vous inscrit auprès du poste consulaire dont vous dépendez ?	%	%
	oui	non
AFRIQUE FRANCOPHONE	85%	15%
PROCHE ET MOYEN-ORIENT	83%	17%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	77%	23%
ASIE-OCEANIE	77%	23%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	76%	24%
EUROPE DE L'EST	76%	24%
AFRIQUE DU NORD	75%	25%
EUROPE OCCIDENTALE	72%	28%
AMERIQUE DU NORD	63%	37%
Total	74%	26%

74 % des expatriés interrogés indiquent être inscrits auprès du consulat dont ils dépendent. C'est sur le continent africain que l'on enregistre la plus forte proportion de Français inscrits au registre (plus de 80 % de l'échantillon). Plus d'un tiers (37 %) des expatriés ne seraient pas inscrits en Amérique du Nord, et 28 % dans les pays d'Europe Occidentale.

Parmi les expatriés non-inscrits, 32 % indiquent avoir manqué de temps pour effectuer cette démarche, les horaires d'ouverture des consulats et sections consulaires d'ambassades étant parfois

jugées inadaptées aux contraintes professionnelles. Un cinquième des non-inscrits affirment ne pas connaître l'utilité de cette démarche ainsi que les modalités d'inscriptions. 15 % d'entre eux déclarent n'avoir aucun intérêt particulier à s'inscrire au registre (ce qui est souvent le cas chez les expatriés vivant dans des zones frontalières en Europe et des Français établis à l'étranger pour des périodes courtes).

Seuls 9 % des non-inscrits déplorent les difficultés d'accès aux consulats dont ils dépendent, tandis que l'éloignement dissuade 6 % d'entre eux de venir se faire connaître des services consulaires français à l'étranger.

Motifs de non inscription	Total
Manque de temps	32%
Méconnaissance	20%
Autre	16%
Manque d'intérêt	15%
Difficulté d'accès	9%
Eloignement	6%
Refus	2%

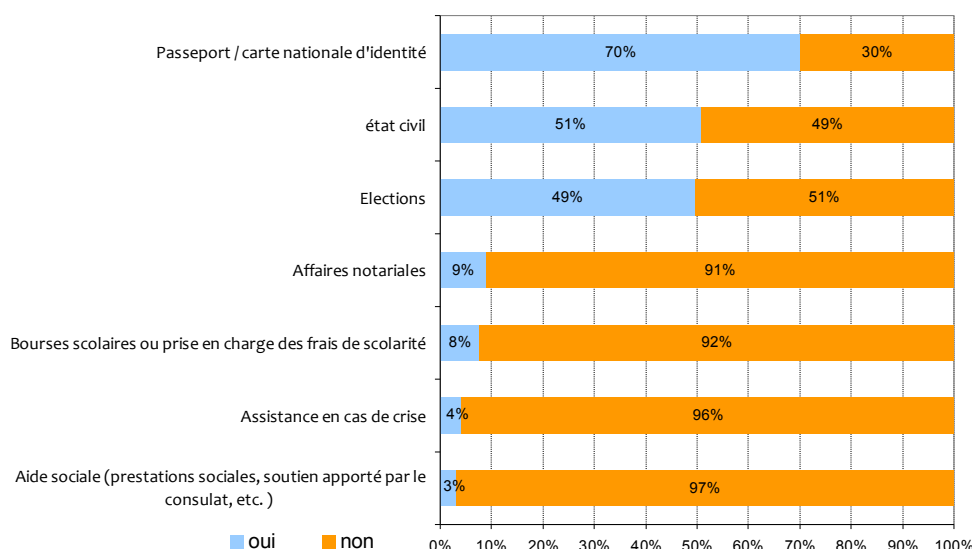
61 % des expatriés résident dans la même ville que leur consulat de rattachement et 17 % ont moins de 100 kilomètres à parcourir pour y accéder. 20 % d'entre eux résident à plus de 100 kilomètres du consulat français le plus proche. Pour ces derniers, l'apparition de nouvelles dispositions réglementaires telle que la double comparution pour l'obtention d'un passeport (à l'occasion du passage à la biométrie) ou la centralisation du traitement de certains dossiers d'état-civil et de nationalité sur un consulat unique dans les pays à réseau peut générer des contraintes particulièrement lourdes.

Quelle est la distance entre votre lieu de résidence et le consulat dont vous dépendez ?	Total
même ville	61%
moins de 100 km	17%
plus de 100 km	20%
Ne se prononce pas	2%

Etes-vous inscrit sur la liste électorale consulaire ?	%	%
	non	oui
AFRIQUE DU NORD	14%	86%
AMERIQUE DU NORD	16%	84%
AFRIQUE FRANCOPHONE	19%	81%
AMERIQUE CENTRALE-SUD	21%	79%
EUROPE DE L'EST	21%	79%
EUROPE OCCIDENTALE	25%	75%
PROCHE et MOYEN-ORIENT	26%	74%
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	28%	73%
ASIE-OCEANIE	28%	72%
Total	23%	77%

77 % des expatriés consultés inscrits au registre mondial sont également inscrits sur la liste électorale consulaire. Cette proportion est plus élevée en Afrique du Nord (86 %), en Amérique du Nord (84 %) et dans les pays d'Afrique francophone (81 %). On observe néanmoins qu'entre 25 % et 28 % des expatriés établis en Europe Occidentale, au Proche et Moyen-Orient, en Afrique non francophone et dans la zone Asie-Océanie ont choisi de rester rattachés à leurs collectivités d'origine en France pour voter. Beaucoup de personnes interrogées indiquent dans la rubrique de commentaires être pleinement satisfaites du système de vote par procuration.

Les services consulaires les plus sollicités



Sans surprise, les activités de type « mairie » des consulats restent les services les plus fréquemment sollicités par les Français établis à l'étranger.

70 % des expatriés enquêtés inscrits au registre ont été amenés à effectuer une demande de passeport ou de carte nationale d'identité auprès du consulat dont ils dépendent. Un peu plus de la moitié d'entre eux (51 %) se sont déjà tournés vers les services d'état-civil de l'administration consulaire pour faire dresser ou transcrire un acte. 49 % des inscrits consultés déclarent également avoir effectué des démarches administratives (inscription sur la liste électorale consulaire, participation à un vote) en lien avec les élections.

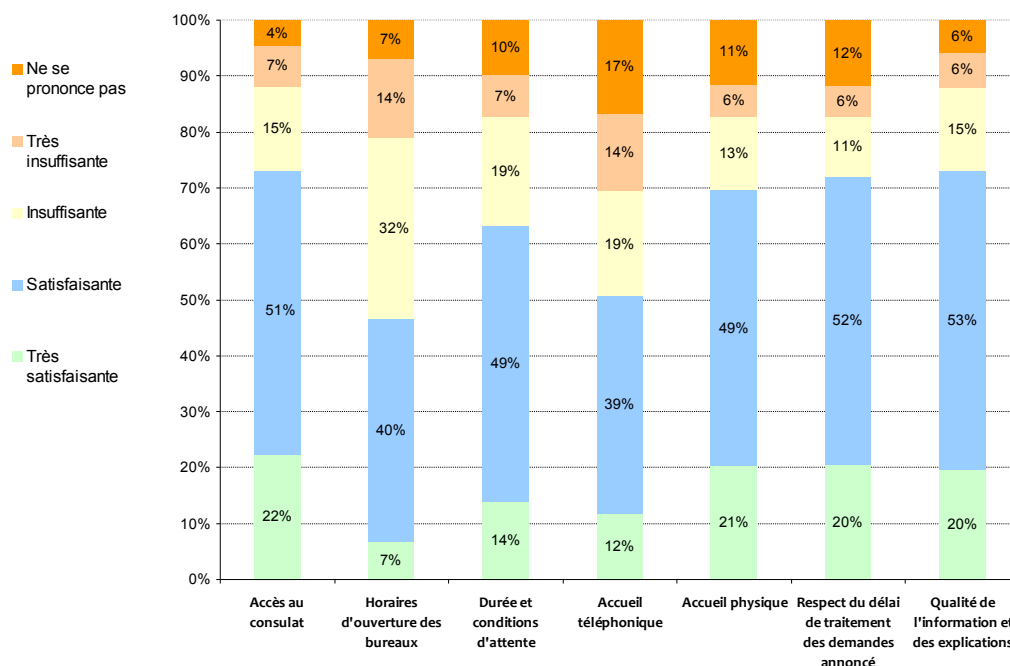
Les autres types de services sollicités par les expatriés apparaissent davantage résiduels. 9 % des sondés ont eu recours aux services de notariat des consulats, et 8 % ont recherché des informations ou effectué des démarches en vue de l'obtention d'une bourse scolaire ou d'une prise en charge des frais de scolarité pour les enfants scolarisés dans le réseau AEFÉ des écoles françaises à l'étranger.

L'assistance en cas de crise n'est citée, fort heureusement, que par 4 % de l'échantillon et l'aide sociale par 3 % des inscrits au registre. Ces dossiers représentent cependant une charge d'activité particulièrement lourde pour certains postes consulaires exposés à la survenue de crises ou d'urgences politiques et médiatiques.

Evaluation de la qualité des services consulaires

Des usagers en majorité satisfaits de la qualité des services assurés par l'administration consulaire

Pour les domaines suivants, comment évaluez-vous la qualité du service de l'administration consulaire française ?



De manière générale, les insatisfactions relatives aux services consulaires sont minoritaires. Les services les moins bien notés concernent les horaires d'ouverture, l'attente et l'accueil téléphonique. Les autres services évalués recueillent la satisfaction d'au moins 7 personnes sondées sur 10.

73 % des expatriés consultés s'estiment satisfaits ou très satisfaits des conditions d'accès au consulat duquel ils dépendent. 15 % d'entre eux considèrent cette accessibilité insuffisante et 7 % très insuffisante.

Les horaires d'ouverture des bureaux consulaires suscitent davantage d'insatisfaction. Si près d'un expatrié enquêté sur deux se déclare satisfait, 32 % des personnes interrogées jugent insuffisant et 14 % très insuffisant le dispositif d'ouverture au public des différents services consulaires. L'« inadéquation » des horaires d'ouverture des consulats aux contraintes professionnelles des expatriés constitue une des critiques que l'on retrouve dans certains commentaires libres de la rubrique.

La moitié du panel (49 %) est satisfaite de la durée et des conditions d'attente offertes aux usagers des services consulaires, et 14 % en sont très satisfaits. 19 % des expatriés considèrent insuffisants les efforts mis en place pour limiter les délais et assurer de bonnes conditions d'attente, et 7 % très insuffisants.

La majorité de l'échantillon (51 %) juge très satisfaisant (12 %) ou satisfaisant (39%) l'accueil téléphonique assuré par les différents consulats. Pour 19 % des expatriés, en revanche, cet accueil ne répond pas à leurs exigences, tandis que 14 % d'entre eux s'en déclarent très insatisfaits. A noter que 17 % des personnes interrogées n'ont pas d'opinion sur ce sujet.

7 expatriés sur 10 se déclarent satisfaits (49 %) ou très satisfaits (21 %) des conditions d'accueil physique qui leur sont réservées dans les consulats ou sections consulaires d'ambassade. 13 % du panel en sont insatisfaits et 6 % très insatisfaits.

70 % des usagers consultés s'estiment très satisfaits (20 %) ou satisfaits (52 %) du respect du délai de traitement annoncé pour le traitement de leurs demandes dans les consulats. 11 % de

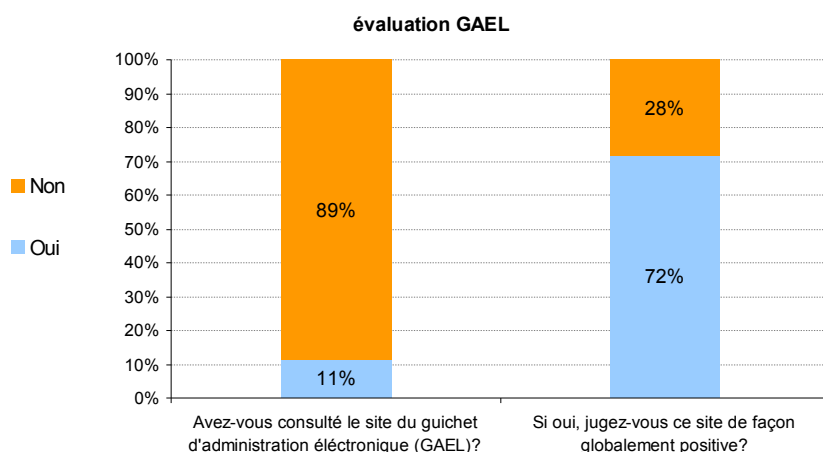
l'échantillon restent insatisfaits et 6 % très insatisfaits du décalage constaté entre le délai de traitement annoncé et celui qu'ils ont dû attendre pour voir leur demande aboutir.

Enfin, 73 % des expatriés sont très satisfaits (20 %) ou satisfaits (53 %) de la qualité de l'information et des explications qui leur sont apportées par le personnel des services de l'administration consulaire à l'étranger. 15 % de l'échantillon considèrent ces informations d'une qualité insuffisante et 6 % en sont très insatisfaits.

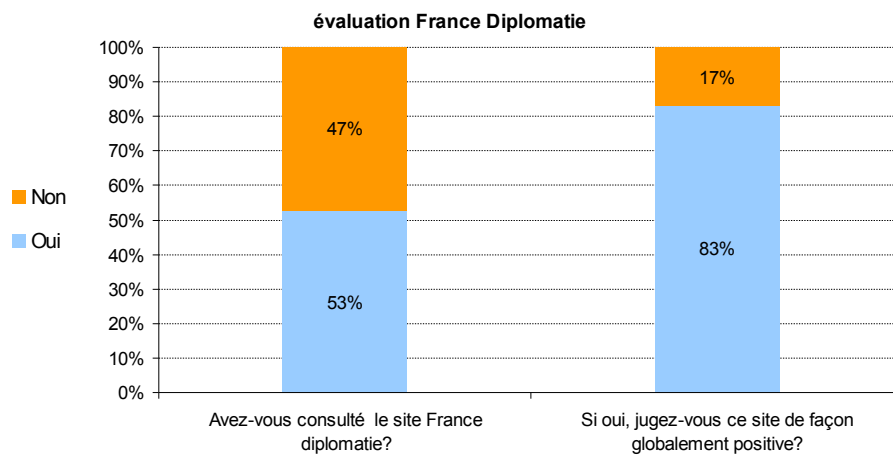
D'un pays de résidence à l'autre, des variations peuvent être constatées dans le degré de satisfaction des usagers. Néanmoins la taille des sous populations concernées reste limitée.

Visibilité et évaluation de l'information consulaire diffusée

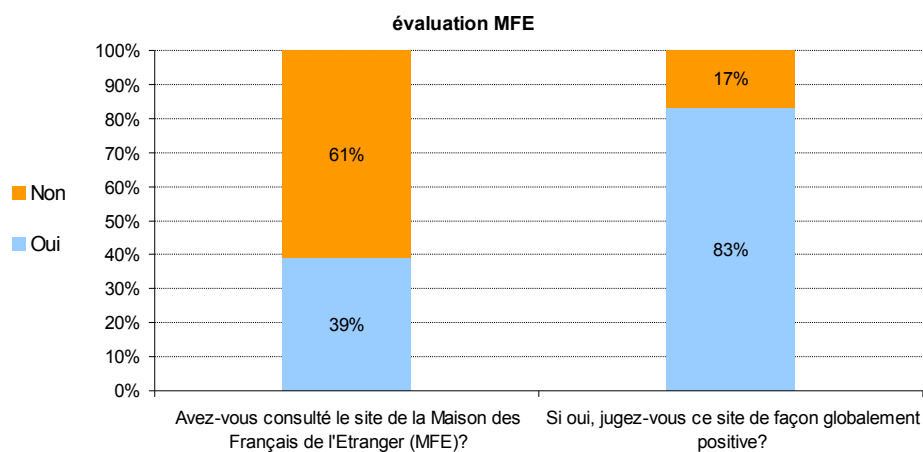
Avez-vous consulté les sites suivants ? Si oui, comment les trouvez-vous ?



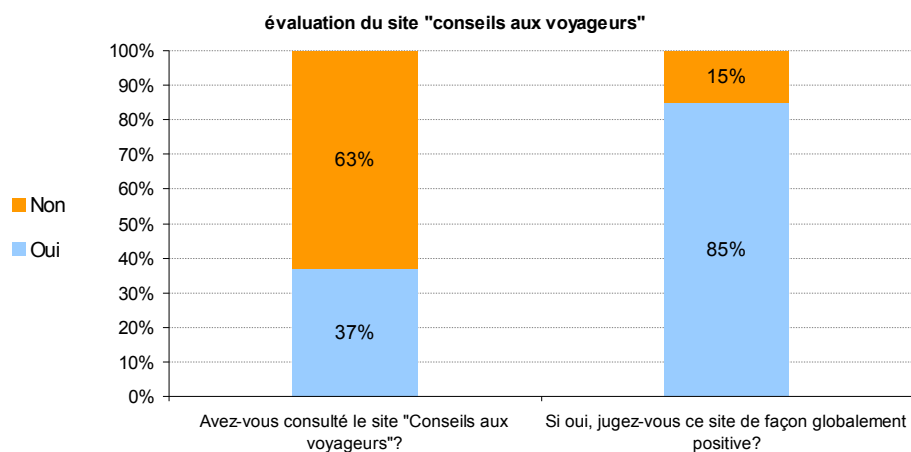
Seuls 11 % des expatriés interrogés connaissent le site du guichet d'administration électronique GAEL. Cette interface est cependant appréciée par 72 % de ses usagers. Favorisant un gain de temps aussi bien pour les Français expatriés que pour les consulats, GAEL est un dispositif qui, par son accessibilité permanente et sa simple utilisation, ne manquera pas d'accroître sa notoriété dans les années à venir auprès de la communauté française à l'étranger.



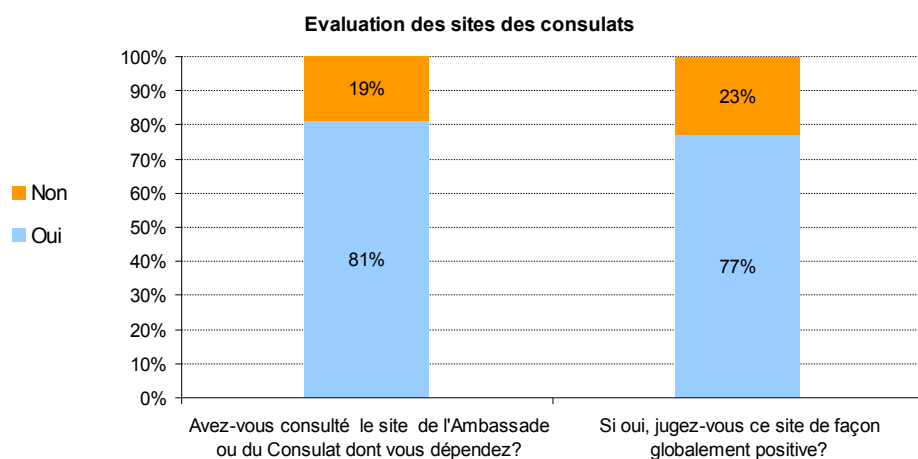
Le site internet de France Diplomatie est connu de 53 % de l'échantillon. Plus de quatre personnes interrogées sur 5 (83 %) jugent ce site de façon globalement positive.



39 % des sondés ont déjà consulté le site internet de la Maison des Français de l'étranger. Ce site est pourtant jugé aussi positivement que celui de France Diplomatie, 83 % de l'échantillon en ayant une opinion favorable.



Parmi les personnes interrogées, 37 % ont déjà été amenées à consulter le site internet « conseils aux voyageurs ». Ce site apparaît comme le plus populaire de tous ceux soumis à l'évaluation de l'échantillon, avec 85 % de jugements positifs.



Privilégiant vraisemblablement l'accès à une information « locale », 81 % des expatriés ont déjà consulté le site de l'ambassade ou du consulat dont ils dépendent. Ces différents sites sont jugés de façon globalement positive par près des $\frac{3}{4}$ de l'échantillon.